



Pour le Cantal
& les territoires
de montagne

L'actu du sénateur Bernard DELCROS

Une année vient de s'achever avec son lot de crises, d'épreuves, de questionnements quant à l'avenir. Les attentats de Nice ou de Berlin, la situation en Syrie ou encore le Brexit et l'élection américaine nous rappellent à quel point dans un monde incertain, nous devons rester unis, solidaires, ouverts. Le repli sur soi ne peut pas être une solution d'avenir.

2017 sera une année de renouvellement électoral à fort enjeu en France car il s'agira de faire entrer de plain-pied notre pays dans le 21^e siècle. Il s'agira aussi de donner un nouvel élan à la construction européenne autour d'une Europe resserrée. Une Europe repensée pour être plus forte, plus efficace, plus démocratique, plus équitable. Une Europe qui est la seule échelle crédible pour répondre aux défis du monde d'aujourd'hui, et compter sur l'échiquier mondial.

2016 fut pour moi une année d'engagement politique fort au Sénat afin de faire reconnaître la ruralité qui doit prendre toute sa place dans la société de demain.

J'ai souhaité dans cette lettre revenir sur deux dossiers importants pour vous relayer de l'information concrète : la loi de finances que je suis particulièrement en tant que membre de la commission des finances et la loi montagne sur laquelle je me suis investi en tant que chef de file de mon groupe.

Je serai heureux, cette année encore, de vous rencontrer le plus souvent possible dans le Cantal ou au Sénat afin d'échanger avec vous, d'enrichir notre vision et d'avancer ensemble !

Mon action au Sénat et à Paris, morceaux choisis

12 décembre 2016

Intervention à la tribune en tant que chef de file de mon groupe sur la loi montagne. Plus de 460 amendements ont été examinés par le Sénat.



6 décembre 2016

Au ministère de l'Écologie en présence de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, pour représenter le SYTEC et signer la convention "Zéro déchet, Zéro gaspillage".



16 novembre 2016

Fin de la réunion de travail avec des représentants du monde agricole et plusieurs collègues sénateurs. Notre objectif : renforcer le volet agricole de l'acte II de la loi montagne, quasiment inexistant dans le projet initial.



21 septembre 2016

Présentation en Commission des finances de mon rapport "Repenser le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire en faveur du développement rural".



12 septembre 2016

Entretien avec Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités locales, ciblé sur plusieurs sujets prioritaires pour l'avenir de nos territoires.

Mon action sur le terrain, morceaux choisis



📍 Saint-Amandin, 28 janvier 2017

Rencontre avec le conseil municipal autour des projets communaux, des règles d'urbanisme, des services en milieu rural, de l'actualité départementale et législative.

27 janvier 2017, Murat 📍

Avec Martine Guibert, vice-présidente de la région, lors de la cérémonie des vœux, pour évoquer les nouveaux contrats "Ambition Région", un outil de contractualisation avec les territoires.



📍 Le Monteil, 14 janvier 2017

Réunion avec les élus pour examiner les projets de la commune et les dispositifs financiers nécessaires à leur réalisation.

16 décembre 2016, Saint-Flour 📍

Signature du premier "contrat de ruralité" de la région Auvergne-Rhône-Alpes par le préfet du Cantal, Isabelle Sima. Un nouvel outil de l'Etat au service du développement rural.



📍 Aurillac, 9 décembre 2016

Réunion en préfecture, du Conseil Départemental de l'Education Nationale pour examiner le projet de sectorisation des collèges que j'ai présenté au nom du Conseil départemental.

19 novembre 2016, Maurs 📍

Échanges avec les élus du pays de Maurs sur les fusions de communautés, la place des petites communes, les moyens financiers des collectivités, les projets du territoire, le désenclavement routier ou encore l'actualité législative.



📍 Aurillac, 18 novembre 2016

La conférence des territoires a été l'occasion pour moi de rappeler que le schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public prévu par la loi NOTRe doit arrêter une organisation très concrète dans chacun des territoires.

14 novembre 2016, Saint-Flour 📍

Accueil en sous-préfecture du Club des Créatrices d'Entreprises de la Haute-Auvergne, à l'occasion de leur Assemblée générale.



📍 Le Rouget-Pers, 7 novembre 2016

Inauguration d'une série de réalisations au service de la population, de l'emploi et de l'attractivité du territoire. Un bel exemple de dynamique locale réussie.

Mon action sur le terrain, morceaux choisis



📍 **Celoux, 22 octobre 2016**

Rencontre avec les élus en présence des conseillers départementaux pour évoquer les difficultés rencontrées par cette petite commune, les solutions à y apporter et les projets à venir.

20 octobre 2016, **Aurillac** 📍

En préfecture lors de la prorogation de la convention scolaire signée entre l'État et l'association des maires du Cantal, en présence du recteur, Marie Danièle Campion.



📍 **Anglards-de-Salers, 15 octobre 2016**

Participation aux Assises de la ruralité organisées par Jean-Pierre Soulier président des maires ruraux du Cantal, en présence de Vanik Berberian, président de l'Association des Maires Ruraux de France. L'occasion de porter le message d'une ruralité qui doit prendre toute sa place dans la France de demain.

15 octobre 2016, **Saint-Etienne de Chomeil** 📍

Inauguration de l'opération "Cœur de village", dans une commune qui démontre, à travers ses réalisations, l'importance de l'échelon communal garant du lien de proximité avec les habitants.



📍 **Clermont-Ferrand, 7 octobre 2016**

Au sommet de l'élevage pour m'engager dans le collectif d'élus en soutien à l'agriculture du Massif Central, en présence de Patrick Bénézit, président de la COPAMAC (Conférence des présidents d'organisation agricole du Massif Central).

24 septembre 2016, **Ydes** 📍

Réunion de travail avec les élus de la communauté de communes de Sumène-Artense en présence de Mireille Leymonie. Contrats de ruralité, réforme de la DGF, péréquation, loi montagne, désenclavement du Nord Cantal ont été au centre de nos échanges.



📍 **Murat, 22 septembre 2016**

Accueil, avec Jacques Mézard, de 2 sénateurs du Nord et de l'Ardèche, dans le cadre de leur mission parlementaire. Les réunions de travail se sont clôturées par la visite de la maison des services de Murat et son espace de coworking.

19 septembre 2016, **Saint-Flour** 📍

Réunion avec l'équipe municipale sur des projets portés par la commune qui doit jouer un rôle de locomotive pour l'ensemble de son bassin de vie et de l'arrondissement.



📍 **Riom-es-Montagnes, 15 septembre 2016**

Examen de plusieurs projets structurants pour le territoire, portés par la commune. J'ai également échangé avec les élus sur les opportunités actuelles de financements.

Mon action sur le terrain, morceaux choisis



📍 Aurillac, 15 septembre 2016

Au collège de la Ponétie avec Najat Vallaud-Belkacem pour une rencontre avec l'équipe éducative et des collégiens. L'occasion de rappeler à la ministre l'importance de maintenir un tissu éducatif adapté à notre territoire de montagne avec une offre scolaire de proximité.

10 septembre 2016, **Marcenat** 📍

Lors de l'inauguration de plusieurs réalisations communales, j'ai souhaité délivrer un message positif à l'attention des élus et des habitants : le Cézallier a une carte à jouer, celle de la valeur ajoutée par l'excellence.



📍 Roumégoux, 9 septembre 2016

Invité à participer à plusieurs inaugurations, ce déplacement m'a permis de saluer la démarche exemplaire de ce village qui construit son avenir en travaillant en collaboration avec les communes voisines.

24 août 2016, **La Monselie** 📍

Lors de l'inauguration des travaux de rénovation de la salle polyvalente, j'ai insisté sur l'importance de créer des lieux d'animation et de convivialité pour les habitants. Je défendrai toujours cette vision d'une ruralité vivante, animée, entreprenante.



📍 Polminhac, 13 août 2016

Inauguration de la nouvelle agence postale communale, mutualisée avec une antenne de l'office de tourisme et de l'aménagement très qualitatif du cœur du bourg. Deux projets qui renforcent l'attractivité de la commune.

26 juillet 2016, **Saint-Chamant** 📍

Rencontre avec le Conseil municipal pour évoquer plusieurs projets importants pour l'avenir de la commune. La nécessité de maintenir des services de proximité en milieu rural a également été au cœur des discussions.



📍 Vézac, 22 juillet 2016

Maison des assistantes maternelles, cité des aînés qui constituera une première dans le Cantal, nouveaux logements et commerces... autant de projets structurants que j'ai eu plaisir à découvrir lors de ce déplacement.

7 juillet 2016, **Station du Lioran** 📍

Grand moment pour accueillir la 5^e étape du Tour de France aux côtés de Bernard Thévenet. Cette course mythique est un excellent vecteur de promotion de nos richesses patrimoniales retransmises dans près de 200 pays.



Contactez le Sénateur Bernard DELCROS

DANS LE CANTAL

Permanence parlementaire - BP 14 - 15300 Murat
Tél. 04 71 20 26 27 - bernard.delcros@senateurcantal.fr



A PARIS

Sénat - 15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 33 34 - b.delcros@senat.fr



Quelles évolutions pour les finances des collectivités en 2017 ?

Le projet de loi de finances pour 2017 que nous avons longuement examiné en Commission des finances a fait l'objet, le 30 novembre, d'une question préalable votée par le Sénat, procédure qui empêche l'examen du texte en séance. Je n'ai pas souhaité la voter car je considère que c'est une occasion manquée pour le Sénat de faire davantage entendre sa voix sur un texte aussi important.

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) renforcé

Les propositions que j'avais formulées le 21 septembre dernier dans mon rapport "Repenser le FNADT en faveur du développement rural", ont été en grande partie reprises dans la loi de finances 2017.

Ainsi, la diminution constante du FNADT (- 44 % depuis 2010) est stoppée, le fonds est conservé et même augmenté de 158 % entre 2016 et 2017, en autorisation d'engagement.

Par ailleurs, les contrats territoriaux de développement rural que j'avais défendus et que le Sénat avait adoptés

seront mis en œuvre dès 2017 et rebaptisés "contrats de ruralité". Un financement spécifique de 216 millions d'euros, dédié à ces contrats, est inscrit dans le budget 2017 au titre du FNADT. Une partie de ces crédits pourra être utilisée pour financer le soutien à l'ingénierie de développement des intercommunalités rurales, dans la limite de 10 % de l'enveloppe affectée au territoire. Enfin ces crédits pourront également être fléchés vers des projets privés dès lors qu'ils seront inscrits dans la stratégie de développement portée par le territoire



Λ 4 novembre 2016, lors de l'examen du projet de loi de finances 2017, la Commission des finances a suivi ma proposition en votant à l'unanimité le volet "Politique des territoires" que je pilote en tant que rapporteur spécial.



< Rapport FNADT

Après avoir proposé 10 nouvelles orientations en faveur de la ruralité, toutes votées par les membres de la Commission des finances, j'ai pu échanger avec Vanik Berberian, président de l'association des maires ruraux de France puis répondre aux questions des médias nationaux lors d'une conférence de presse organisée au Sénat.

Loi de finances 2017, la réforme de la DGF reportée

Pour ce qui est de la DGF, l'article 150 du PLF 2016 qui posait le principe d'une réforme de la DGF applicable à partir de 2017, est abrogé par la loi de finances 2017. C'est une bonne chose car son application aurait pénalisé la très grande majorité des collectivités du Cantal.

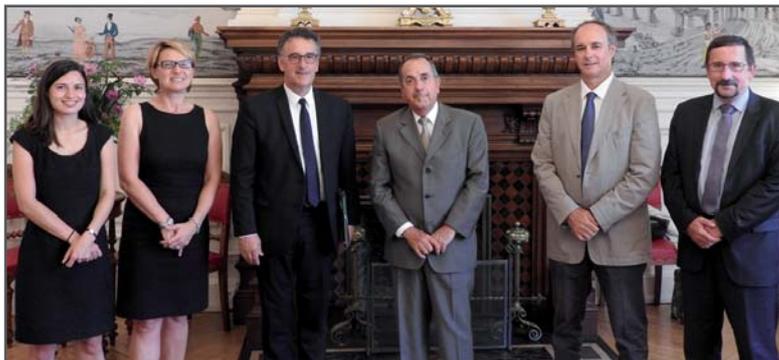
Un nouveau projet de réforme de la DGF a été annoncé. Membre du groupe de travail DGF au sein de la commission des finances, je serai toujours en première ligne pour faire valoir nos spécificités et les intérêts des départements ruraux.

En 2017, la dotation forfaitaire du bloc communal sera ponctionnée de 1 milliard d'euros au titre de la poursuite du plan de redressement des finances publiques, soit 50 % de la ponction de 2016. En revanche les dotations de péréquation augmenteront, notamment par le biais de la dotation de solidarité rurale (DSR), à laquelle sont éligibles 96 % des communes du Cantal. A la suite de l'adoption d'un amendement, la DSR progressera de 180 millions d'euros, soit 63 millions de plus que prévu initialement, ce qui permettra d'atténuer la baisse globale de la DGF.

Enfin les communautés d'agglomération bénéficieront d'un coup de pouce grâce à un abondement de 70 millions d'euros qui permettra de revaloriser le montant unitaire de leur dotation d'intercommunalité à hauteur de 48,08 euros/habitant. Cette mesure vient corriger une baisse mécanique de cette dotation, consécutive à l'augmentation du nombre de communautés d'agglomérations.

Concernant le soutien aux projets d'investissement des collectivités locales, la DETR est portée à 1 milliard d'euros grâce à une augmentation de 200 millions d'euros par rapport à 2016 et le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est reconduit. Le Cantal disposera donc de moyens supplémentaires pour soutenir les projets des collectivités en 2017 dont 9,9 millions d'euros au titre de la DETR.

En revanche, le PLF 2017 ne prend pas suffisamment en compte les difficultés rencontrées par les départements ruraux comme le Cantal pour faire face à leurs dépenses obligatoires. La revalorisation de la péréquation d'un montant de 20 millions d'euros n'est pas à la hauteur des enjeux.



Λ 2 septembre 2016. réunion de travail à Lyon avec Michel Delpuech, préfet de région, et ses services dans le cadre du contrôle budgétaire que j'ai effectué pour la Commission des finances.

Et du côté de la loi de finances rectificative 2016

Examinée au Sénat jusqu'au 16 décembre, cette loi contient plusieurs dispositions qui concernent nos collectivités, parmi lesquelles :

- > la nouvelle répartition territoriale de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises qui sera globalement bénéfique pour notre département dont les recettes CVAE pourraient augmenter de 2,5 %,
- > des mesures facilitant l'harmonisation fiscale des intercommunalités fusionnées,
- > la possibilité offerte aux communes et intercommunalités d'affecter une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement,

> l'amélioration au profit des communes et intercommunalités, de la compensation par l'État de l'exonération de la TFNB pour les terrains situés en site Natura 2000 ayant fait l'objet de contrats signés avec les propriétaires,

> le rejet par le Sénat d'un amendement visant à empêcher le FPIC d'évoluer, ce qui aurait pénalisé plusieurs territoires du Cantal.

Cependant, les critères retenus pour l'attribution du fonds de soutien aux départements de 200 millions d'euros ne permettent pas au Cantal d'en bénéficier et je le regrette fortement. Ce dispositif de soutien aux départements devra être revu.

Acte II de la loi montagne : forces et faiblesses

Le 21 décembre dernier, le Sénat a définitivement adopté, après l'avoir amélioré, le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Je me suis fortement engagé sur ce texte en tant que chef de file du groupe de l'Union centriste. Cet acte II de la loi montagne, après le texte fondateur de 1985, était nécessaire dans un monde qui a profondément évolué en trente ans. Si, à force de travail, le texte adopté semble plus en phase avec les réalités et les besoins du terrain que celui initialement soumis au parlement, il n'en demeure pas moins qu'il ne va pas assez loin sur plusieurs sujets à fort enjeu pour l'avenir.



12 décembre 2016, à la tribune pour porter la voix des territoires de montagne au nom de mon groupe.

< *Un acte II de la loi montagne était nécessaire pour adapter le cadre législatif aux enjeux du 21^e siècle*

Les dotations de l'état majorées en montagne

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) devront intégrer des critères prenant en compte les surcoûts supportés par les collectivités de montagne. La DGF devra également intégrer des critères pour rémunérer les services, notamment environnementaux et écologiques, que les territoires de montagne produisent au profit de la collectivité nationale.

Désormais inscrit dans la loi, ce principe sera déterminant dans le cadre de la future réforme de la DGF. C'est une avancée de première importance pour nos collectivités de montagne qui concerne les communes, les intercommunalités et le département.

L'accès aux services conforté

L'accès aux services d'éducation sera également mieux protégé dans les zones de montagne. Des modalités spécifiques d'organisation scolaire pourront être mises en place, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classe, au regard des caractéristiques des territoires de montagne, de l'isolement, de la démographie scolaire, des conditions d'accès et des temps de transport scolaire.

Plusieurs mesures ont également été adoptées pour faciliter le maintien des services de santé de proximité dans les territoires de montagne. Elles concernent aussi bien la médecine libérale que les établissements hospitaliers.

Par ailleurs, le seuil de population maximal pour bénéficier de l'assistance technique apportée par les départements aux collectivités pourra être adapté pour toutes les collectivités situées en zone de montagne, quelle que soit leur taille. En effet, un amendement que j'ai déposé et défendu sur ce sujet a été maintenu par la commission mixte paritaire, composée de 14 députés et sénateurs. Il permet de déroger au seuil d'éligibilité fixé depuis 2007 à 15 000 habitants. Cette disposition permettra notamment à Cantal Ingénierie territoire (CIT) de continuer son assistance technique, notamment auprès des intercommunalités fusionnées.

L'agriculture et la forêt introduites par les parlementaires

L'agriculture qui assure en montagne le maillage de l'activité économique et de la présence humaine dans toutes nos communes rurales était quasiment absente du projet initial. Plusieurs mesures ont été inscrites dans cette loi à l'initiative des députés et des sénateurs, notamment pour compenser les surcoûts de production en montagne, adapter les normes ou faciliter la remise en exploitation de terres en friche.

Des dispositifs ont également été adoptés pour une meilleure reconnaissance du rôle de la forêt et de l'ensemble de la filière bois dans l'activité économique en montagne, comme dans les équilibres écologiques et la préservation de la biodiversité.

En matière de normes, leur adaptation aux particularités des territoires de montagne est désormais inscrite dans la loi.

La couverture numérique et en téléphonie mobile, un rendez-vous manqué

Enfin, même si la nouvelle loi intègre plusieurs dispositions pour améliorer les conditions d'accès à la téléphonie mobile et au très haut débit, ce volet du texte n'est pas à la hauteur des enjeux. Je regrette que plusieurs amendements, pourtant votés par le Sénat, n'aient pas été retenus par la commission mixte paritaire.



Par exemple l'inscription dans la loi de critères objectifs pour définir les zones blanches ou encore l'obligation pour les opérateurs de mutualiser les infrastructures en zone de montagne.

Il s'agit d'un rendez-vous manqué par défaut de fermeté envers les opérateurs. Comme je l'ai rappelé en séance lors de l'examen du texte, aucune raison technique ou financière ne peut justifier que l'on exclue des centaines de milliers de nos concitoyens de l'accès à ces services indispensables au développement économique et touristique, à la sécurité et à la vie quotidienne.

Finalement, si l'acte 2 de la loi montagne, n'est, à mon sens, pas allé assez loin, il est tout de même porteur de progrès pour nos territoires.

◀ *“Je continuerai à mener ce combat, conscient des réalités du terrain et au nom de l'égalité entre nos territoires. Nous saisissons une autre occasion législative pour faire évoluer la loi dans ce domaine !”*



BON À SAVOIR

> **La dotation bourg-centre est maintenue en 2017** pour les chefs lieux de canton, les anciens chefs lieux de canton et les communes dont la population est supérieure à 15% de la population de l'ancien canton.

> **La DGF bonifiée pour les intercommunalités à FPU, que la loi de finances 2016 avait prévu de supprimer à partir de 2017, est maintenue** pour les communautés de communes qui exercent au titre de leurs compétences optionnelles au moins deux compétences sur une liste de 6*.

> **L'éligibilité au FCTVA des travaux d'entretien de voirie et de bâtiments est maintenue en 2017.**

* La liste des 6 compétences optionnelles retenues pour l'attribution de la DGF bonifiée est la suivante : voirie, politique du logement social, politique de la ville, assainissement, maisons de services au public, eau (Cf. art. L5214-23-1 du CGCT).

> **Les communautés de communes qui fusionnent ont jusqu'au 30 avril pour voter leur budget.**

> **Au 1^{er} janvier 2017, le nombre d'intercommunalités en France s'élève à 2062 contre 1266 en 2016.**

> **L'article 141 de la loi de finances pour 2017 a modifié les critères d'éligibilité à la DETR, ce qui permet à la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA) d'en bénéficier cette année.**

> **En 2017, le nombre de postes d'enseignants du premier degré est maintenu** dans le Cantal malgré la baisse des effectifs.

Prorogation de l'état d'urgence >

Le 15 décembre dernier, en raison des menaces terroristes qui pèsent lourdement sur la sécurité des Français, j'ai voté, comme la grande majorité des sénateurs, en faveur de la reconduction de l'état d'urgence présentée par Bernard Cazeneuve.

Toutefois, le régime de l'état d'urgence ne peut s'installer définitivement. La question est de savoir comment en sortir tout en maintenant des mesures de protection efficaces.

